



Champs photovoltaïques éco-responsables



PROJET AGRIVOLTAÏQUE

Adrien Tagliaferri / Gilbert Bousquet

Atelier ovin

Auvillar (82)

ANALYSE DES ENJEUX AUTOUR DU PROJET

CARTE DE SITUATION – 1/25 000 – ANNEXE 3



Auvillar

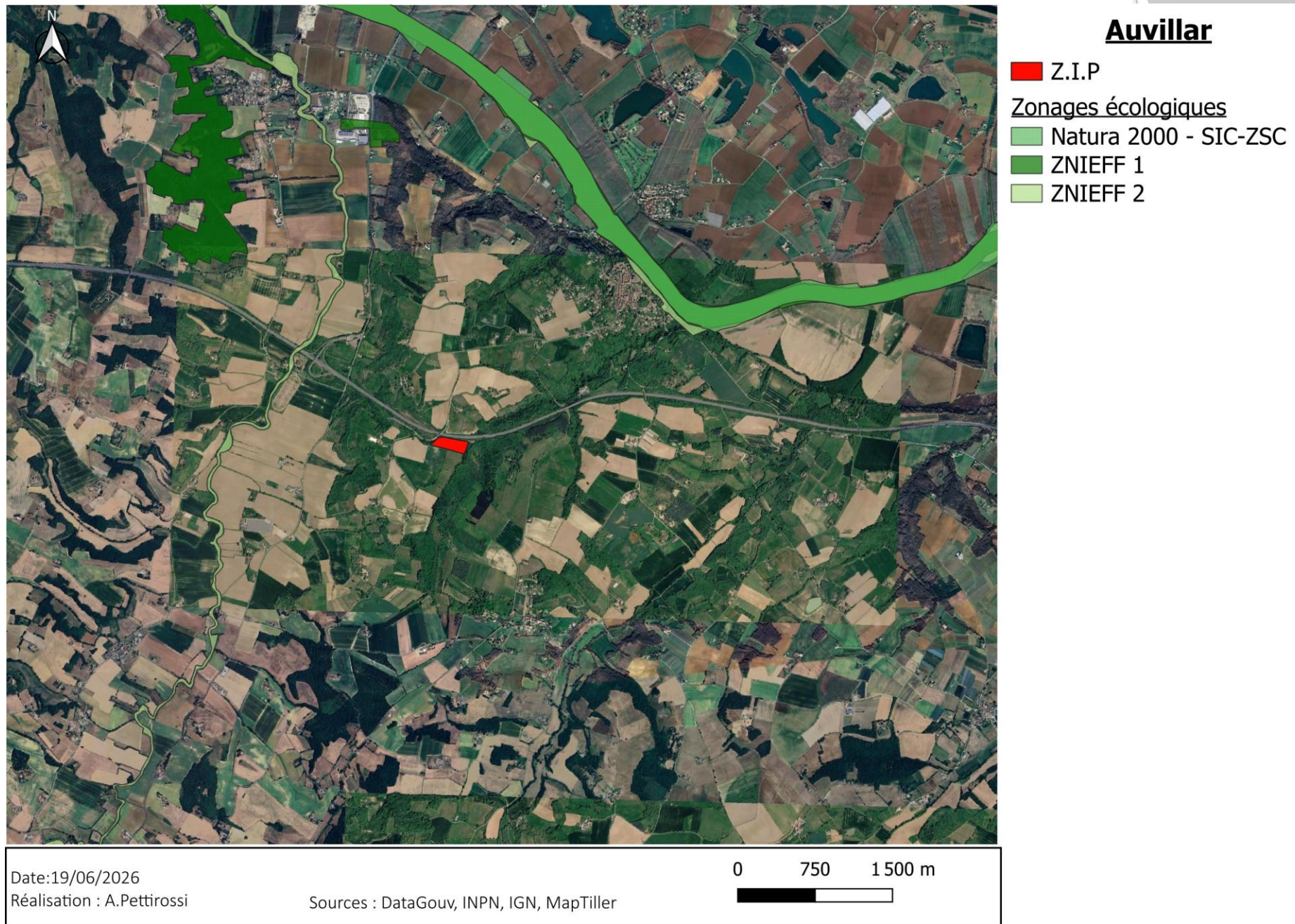
 Z.I.P

Date: 19/06/2026
Réalisation : A. Pettrossi

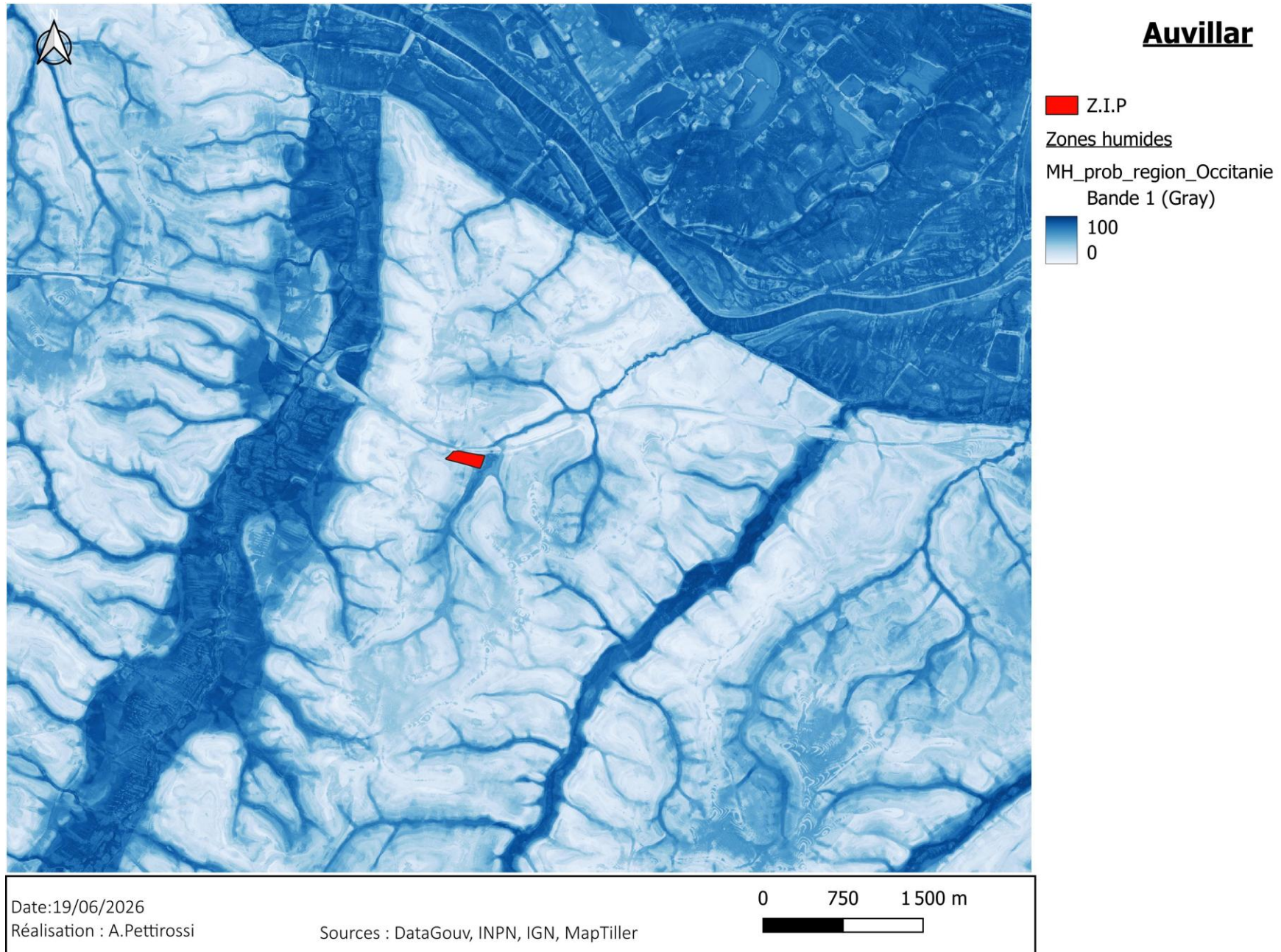
Sources : DataGouv, INPN, IGN, MapTiller

0 750 1500 m

SYNTHESE DE ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX – ANNEXE 7



PRÊTER ATTENTION AUX ZONES HUMIDES



SYNTHESE DE ENJEUX PAYSAGERS



Auvillar

Projets 1MW dépôt

82 - Tarn-et-Garonne

82 - Auvillar

■ Z.I.P

Zonages paysager
et patrimoniaux

■ Protection des abords des
monuments historiques
- 500 mètres

■ Bâtiments classés ou inscrits

Sites classés et inscrits - Occitanie

■ Classé

■ Inscrit

PLAN DES ABRODS DU PROJET – ECHELLE 1/5000 - ANNEXE 6



PRÊTER ATTENTION AUX ENJEUX URBANISTIQUES

AUVILLAR (82008)

Parcelle ZM 0006

[Fiche détaillée à la parcelle](#)

[Afficher la page territoire](#)

DOCUMENTS D'URBANISME

Parcelle couverte par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) DES DEUX RIVES, dont la dernière procédure a été approuvée le **06/12/2023**.

 Zone classée **A, Agricole**.

 Ensemble des pièces écrites >

 Télécharger le document complet

 Plus d'informations

 Documents antérieurs

Assurez-vous d'avoir sélectionné les types de documents qui vous intéressent dans l'onglet de gestion des couches pour voir les informations associées apparaître ici. [Voir FAQ](#)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur la commune de Auvillar

Classer ZA

L'agrivoltaïsme peut-être déployé sur les terrains classifiés ZA

ASSURER L'INTÉRÊT AGRONOMIQUE DU PROJET À L'AGRICULTEUR

Assolements

Positionnement sur des parcelles sans production.

Assolement 2024

RPG 2024 sur la commune de Auvillar

Surface gelée sans production

Assolement 2023

RPG 2023 sur la commune de Auvillar

Surface gelée sans production



ENJEUX IDENTIFIES ET IMPACTS POTENTIELS

ENVIRONNEMENTAL – Zonages les plus proches

1- ZNIEFF TYPE 1

ZNIEFF Type 1 - Bois du Fort, de Capet, Butte aux Prieux (Identifiant national : 730010563)

:

Habitats déterminants:

Chênaies-charmaies sur sols graveleux, chênaies à Chêne-liège, landes à bruyères, fourrés à genêts, lisières forestières, boisements matures à sénescence, clairières forestières.

Espèces déterminantes:

- Chêne-liège (*Quercus suber*)
- Bruyère vagabonde (*Erica vagans*)
- Bruyère cendrée (*Erica cinerea*)
- Bruyère à balais (*Erica scoparia*)
- Chêne pédonculé (*Quercus robur*)
- Chêne pubescent (*Quercus pubescens*)
- Chêne sessile (*Quercus petraea*)
- Charme commun (*Carpinus betulus*)
- Pic noir (*Dryocopus martius*)
- Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)

2- ZNIEFF TYPE 2

ZNIEFF Type 2 - Cours de l'Arrats (Identifiant national :730030367) :

Habitats déterminants:

Cours d'eau et végétation aquatique, ripisylves de saules et d'aulnes, forêts alluviales, prairies humides inondables, mégaphorbiaies, zones de grèves et berges naturelles, mares et annexes hydrauliques.

Espèces déterminantes:

- Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)
- Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)
- Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*)
- Héron bihoreau (*Nycticorax nycticorax*)
- Aigrette garzette (*Egretta garzetta*)
- Milan noir (*Milvus migrans*)
- Vandoise (*Leuciscus leuciscus*)
- Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)
- Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)

RESUME DES ENJEUX

Milieux :

Ces deux ZNIEFF regroupent des milieux aquatiques (cours d'eau, ripisylves, zones humides) et forestiers (boisements feuillus matures, landes et lisières). Elles constituent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques majeurs à l'échelle locale.

Espèces :

Ces deux ZNIEFF accueillent une faune patrimoniale diversifiée associée aux milieux aquatiques et forestiers, notamment des mammifères, oiseaux, insectes et reptiles protégés, dont plusieurs espèces à fort enjeu de conservation.

ENVIRONNEMENTAL – Zonages les plus proches

1- NATURA 2000 – HABITAT

Natura2000 - Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste : FR7301822) :

Habitats déterminants:

Cours d'eau à végétation aquatique, forêts alluviales à Aulne et Frêne, ripisylves de saules et peupliers, mégaphorbiaies humides, bancs alluviaux de galets et graviers, eaux courantes à renoncules, zones humides riveraines, bras morts et annexes hydrauliques.

Espèces déterminantes:

- Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)
- Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)
- Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*)
- Grande Alose (*Alosa alosa*)
- Alose feinte (*Alosa fallax*)
- Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)
- Lamproie fluviatile (*Lampetra fluviatilis*)
- Saumon atlantique (*Salmo salar*)
- Chabot (*Cottus gobio*)
- Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)

RESUME DES ENJEUX

Milieux :

vaste réseau de cours d'eau et de vallées alluviales composé de rivières, ripisylves, forêts alluviales, bancs graveleux et zones humides associées.

Espèces :

Site majeur pour la Loutre d'Europe, le Vison d'Europe, le Desman des Pyrénées, les poissons migrateurs (Saumon, Aloses, Lamproies) et plusieurs espèces d'invertébrés d'intérêt communautaire.

ENVIRONNEMENTAL – Description du site

1- MILIEU PRÉSENT SUR LE SITE

Le site du projet est implanté sur des parcelles agricoles actuellement non cultivées mais régulièrement entretenues dans le cadre de l'activité agricole.

Bien que non déclarées à la PAC, ces surfaces restent des terrains agricoles travaillés et ne présentent aucun habitat comparable aux milieux aquatiques, humides ou forestiers ayant justifié la désignation des ZNIEFF et du site Natura 2000 voisins.

Le projet permettra la remise en prairie permanente des parcelles, favorisant ainsi le retour d'un couvert herbacé pérenne plus favorable à la biodiversité des milieux ouverts.

Les parcelles étant situées hors des cours d'eau, zones humides et boisements d'intérêt, sans connexion écologique directe avec les sites protégés, aucune incidence notable n'est attendue sur leurs enjeux de conservation.

2- MESURES MISES EN PLACE

Afin d'éviter toute incidence sur les milieux et les espèces associées aux zonages écologiques voisins, les mesures suivantes sont prévues :

- Absence d'artificialisation des sols hors locaux techniques (fondations par pieux battus)
- Maintien d'une activité agricole continue sous les installations
- Voirie interne en bandes enherbées
- Implantation des équipements à distance des éléments écologiques sensibles
- Recul des panneaux des pentes à l'est pour éviter tout impact potentiel sur une zone « potentiellement » humide
- Espacements suffisants entre les tables permettant le maintien de la perméabilité écologique
- Maintien et création et/ou renforcement de haies végétalisées à base d'essences locales

RESUME DES IMPACTS

Milieux :

Nul

Le projet n'intercepte aucun milieu déterminant des ZNIEFF et aucun habitat d'intérêt communautaire Natura 2000, tous localisés au niveau des cours d'eau, des bois et des milieux alluviaux. Les fonctionnalités écologiques des zonages voisins ne sont pas affectées.

Espèces :

Nul

Les espèces déterminantes et d'intérêt communautaire recensées dans les ZNIEFF et les sites Natura 2000 (avifaune des berges, poissons migrateurs, mammifères aquatiques, chauves souris) sont strictement dépendantes des milieux aquatiques, boisés et riverains, absents du site. Le projet n'entraîne ni destruction d'habitats, ni perturbation fonctionnelle des espèces cibles.

PAYSAGER – PHOTOS – ANNEXE 4



PAYSAGER – PHOTOS – ANNEXE 4



PAYSAGER – PHOTOS – ANNEXE 4



PAYSAGER – PHOTOS – ANNEXE 4



ENJEU 1 - LOINTAIN

Auvillar:

- 2,2 km de distance au plus proche
- Halle aux grains d'Auvillar / Tour de l'Horloge d'Auvillar
- Bois couvrants et autoroute entre le centre ville et le projet

Château de Lamotte Bardigues :

- 1,5 km de distance au plus proche
- Haies et bois camouflant au nord du château et au sud du projet
- Le château n'est pas orienté vers le projet et aucune co-visibilité n'est présente

Eglise de 82340 Saint-Cirice :

- 2,4 km de distance au plus proche
- Bois à l'Ouest du projet camouflant



PAYSAGER

Habitations proches et routes :

Les enjeux paysagers à proximité immédiate du projet sont principalement liés aux perceptions depuis les habitations isolées, l'autoroute A62 et les voies communales desservant le secteur. Le site s'inscrit toutefois dans un environnement à dominante agricole, marqué par de vastes parcelles cultivées, un habitat dispersé et la présence ponctuelle de haies, bosquets et alignements arborés participant à la structuration du paysage. Dans ce contexte, les vues sur le projet demeurent essentiellement locales et s'intègrent dans un cadre déjà fortement façonné par l'activité agricole. Le maintien des éléments végétaux existants et l'intégration soignée des équipements techniques permettront de limiter davantage les incidences paysagères du projet à courte distance.

ENJEU 2 - PROCHE



PAYSAGER

1- LE SITE ET LES ALENTOURS

- Auvillar
- Voir plan des abords du projet – Annexe 6



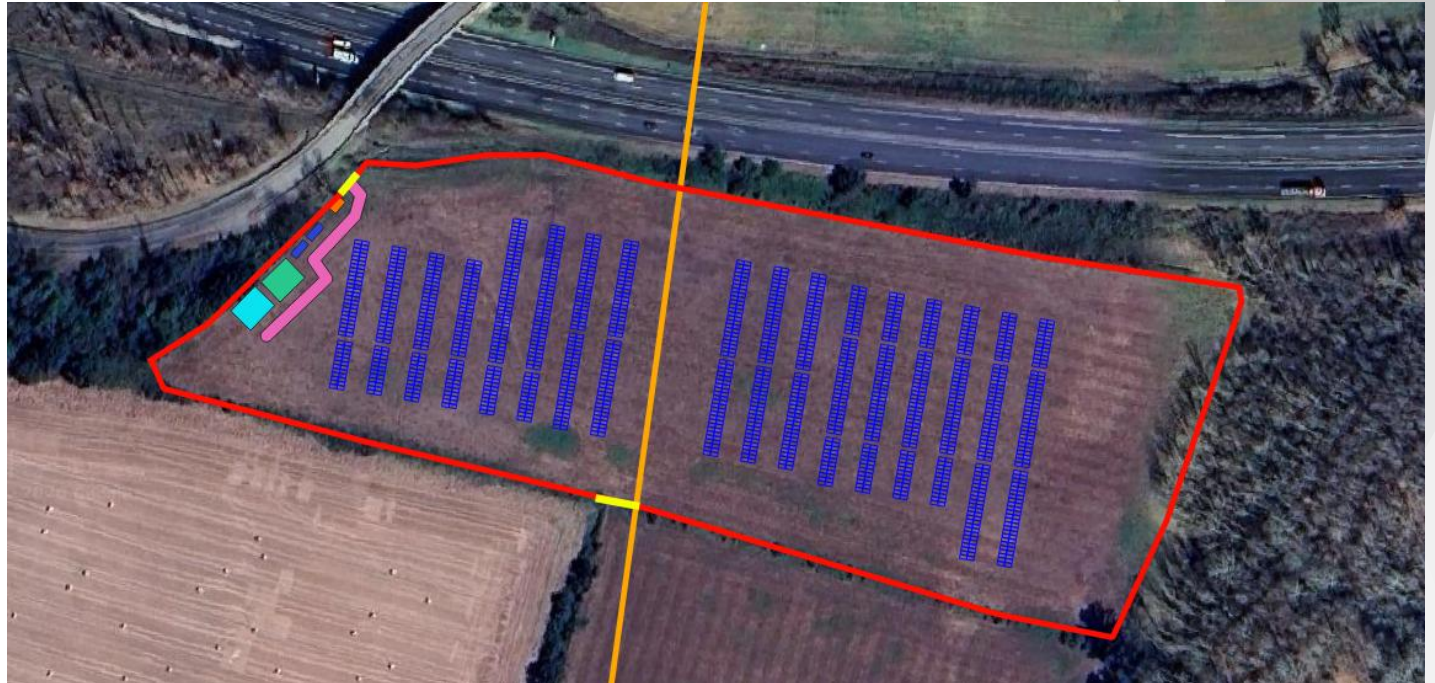
2- MESURES MISES EN PLACE

- Renforcement de haies végétalisées couvrantes (essences locales) au besoin
- Recul des premiers panneaux de 15 mètres minimum à la route et aux habitations
- Maintien des bois à l'est, à l'ouest et au nord

RESUME DES IMPACTS

Lointain : Très faibles

Proche : Faible/Modéré (A62)



TECHNIQUE

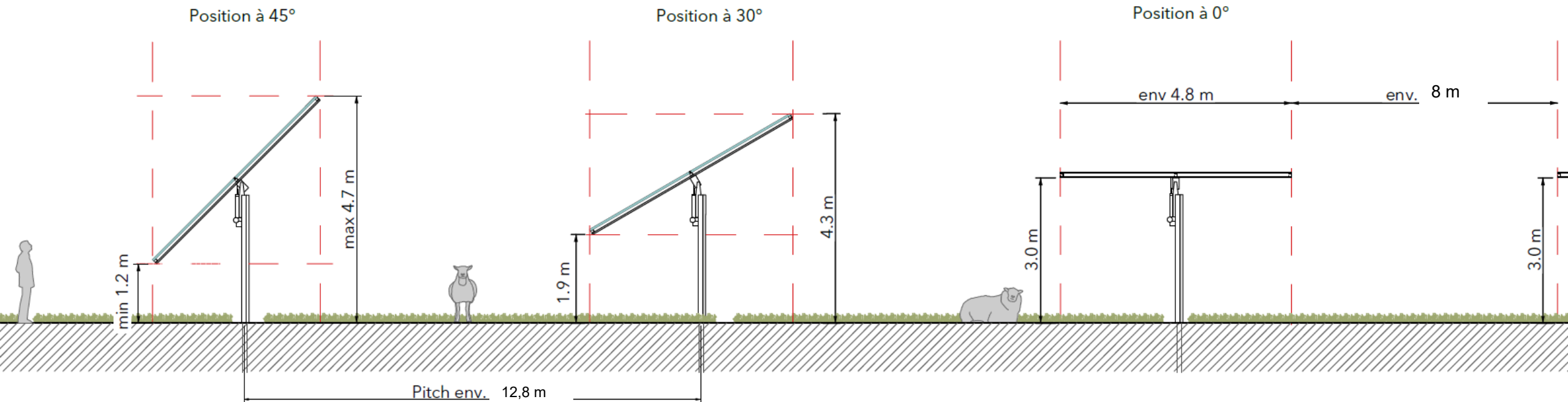
Technique – Plan de masse



- Portails
- Cloture
- Canalisation
- Poste
- Batteries
- Bassin
- Bache
- Voirie_lourde
- Panneaux

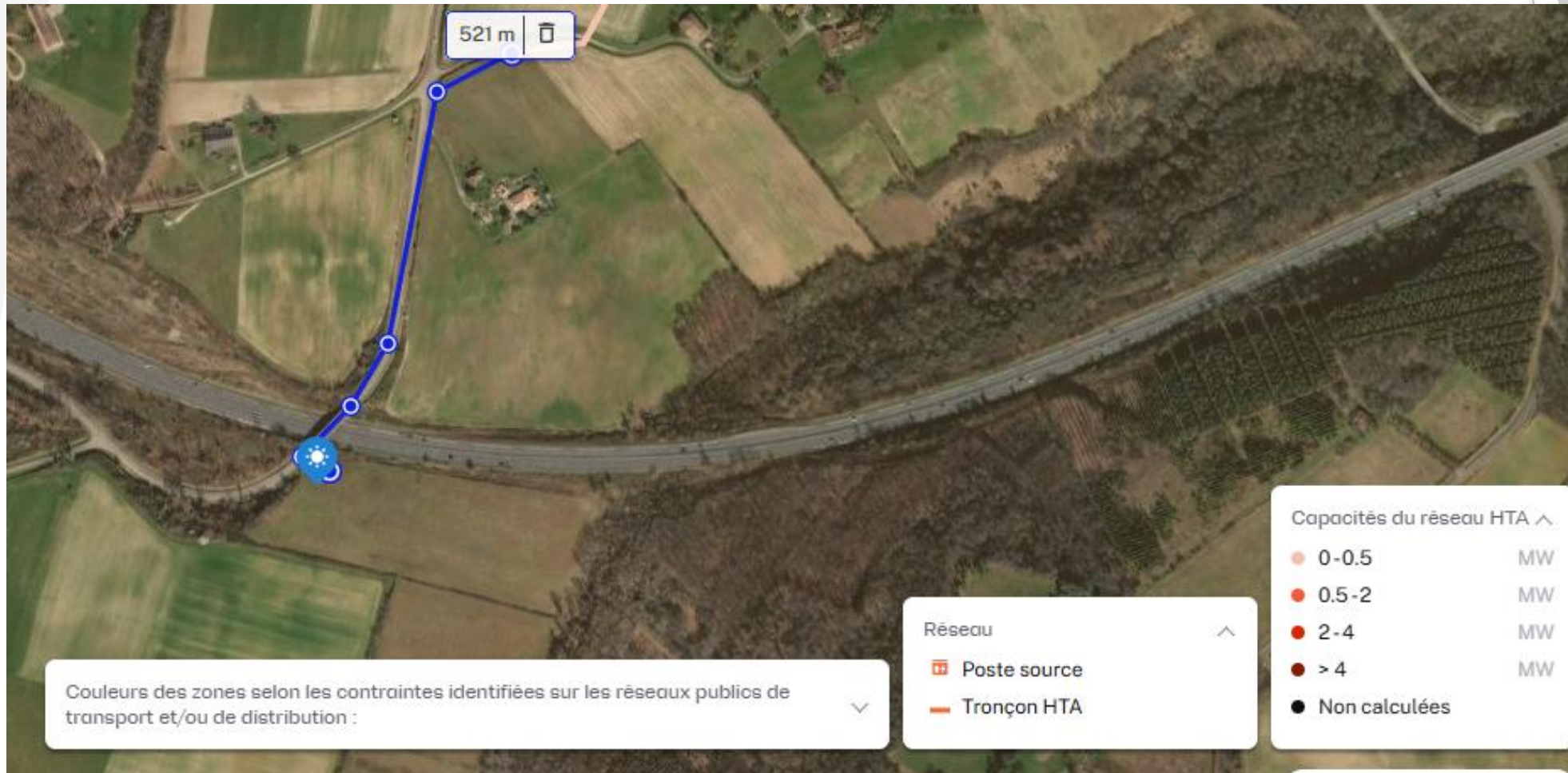
Le projet étant de faible envergure il n'est pas nécessaire de prévoir de locaux techniques autre que le poste électrique et les éléments liés au système de stockage (transformation/livraison et sécurité).
La canalisation existante sera évitée.

Technique – Caractéristique des panneaux



Panneaux Axe Nord-Sud – Orientation Trackers Ouest-Est
Espace entre panneaux : 8 m
Taux de couverture inférieur à 40%

Technique - Raccordement



RACCORDEMENT AUX LIGNES LES PLUS PROCHES
(520 M)

Technique – Sécurité Incendie

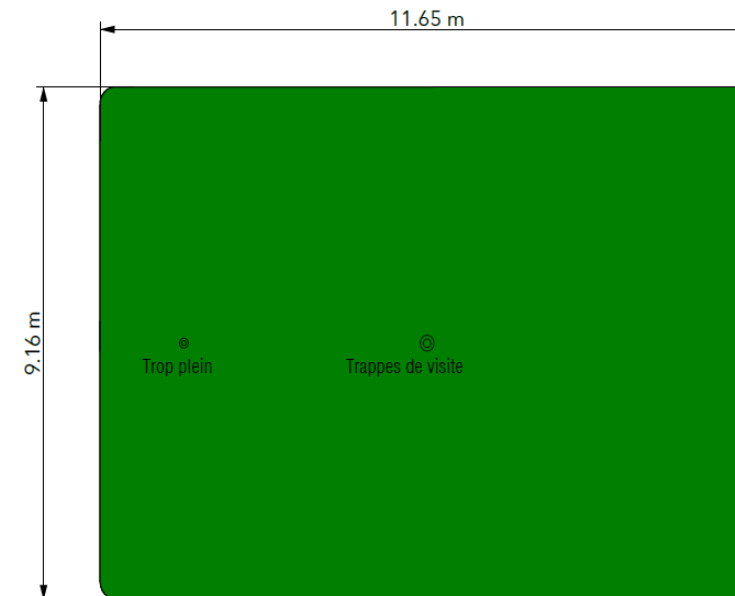


Les recommandations du SDIS 82 sont prises en compte et respectées dès le début du dimensionnement du projet, on retrouve notamment :

- Les largeurs de pistes
- Les bandes de roulement et les raquettes
- L'adaptation des portails
- Le balisage du site
- La formation de l'exploitant aux bonnes pratiques

L'installation d'une bâches souples anti-incendie sera mise en place :

- 120m³
- 11.6m*9.2m*1.5m



Vue du dessus

Technique - Surfaces

Voici les surfaces à considérer :

- Surface du projet : 34 836 m²
- Surface couverte par les panneaux : $1584 * 1.307 * 2.384 = 4\,936\text{ m}^2$
- Surface du poste de livraison/transformation : $5.2\text{m} * 2.7\text{m}$ soit 14.04 m²
- Surface batteries (PCS + conteneur batterie) : $2 * (6.06\text{m} * 2.44\text{m})$ soit 29.57 m²
- Surface des bâches anti-incendie : $11.6\text{m} * 9.2\text{m} = 106.72\text{ m}^2$
- Surface du bassin de rétention : $11.6\text{m} * 9.2\text{m} = 106.72\text{ m}^2$
- Surface piste lourde : 284.6 m²
- Surface des pieux battus : 4 pieux par table : 0.05 m² par pieux ; soit 264 pieux ; soit 13.2 m²

La surface artificialisée se calcule comme :

$$S_{\text{bâche}} + S_{\text{poste}} + S_{\text{bassin}} + S_{\text{batteries}} + S_{\text{piste lourde}} + S_{\text{pieux}} = 106.72 + 14.04 + 106.72 + 29.57 + 13.2 + 284.6 = 554.85\text{ m}^2$$

Soit :

1.592 % du terrain concerné

POUR UN PROJET AGRICOLE REUSSI



LE PROJET AGRICOLE

L'EXPLOITATION AGRICOLE

Gilbert Bousquet : Propriétaire
Adrien Tagliaferri : exploitant
Atelier Ovin

PROJET AGRIVOLTAÏQUE SUR MESURE

L'exploitant a sollicité EtherEnergy afin d'expérimenter l'agrivoltaïsme sur des terrains en pâturage. Ce projet aura pour but de limiter l'impact des aléas climatiques sur la pousse des pâtures dans le sud de la France tout en permettant d'assurer un revenu stable à l'exploitant grâce à une rémunération complémentaire et fixe.

Un suivi agronomique sera mis en place afin de prouver le bénéfice agronomique apporté par les panneaux et, à minima, le maintien du rendement des terrains.

Le dimensionnement du parc a été défini avec l'exploitant agricole et permet le maintien de son travail.

CHAMP AGRIVOLTAÏQUE À STRUCTURES MOBILES





MERCI !

N'hésitez pas à nous contacter !

06 06 40 23 30

alex.pettirossi@etherra.com